

MAIRIE
56170 ILE DE HOUAT

Tél. 02 97 30 68 04
Fax 02 97 30 66 28

Mail mairie-houat@wanadoo.fr

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

Séance du Conseil Municipal du 3 JUIN 2016

N° 2016 - 37

Le 3 JUIN 2016 à 20 H 30

NOMBRE DE MEMBRES

Afférent Au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	11

Le Conseil Municipal convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire :

VIELVOYE Andrée

Présents : EYMARD Marie Renée, LE GURUN Véronique, LE GURUN Caroline, LE FUR Philippe, LEFUR Alan, LE FUR Patrick, SOUNY Patrick, LE ROUX Gwendal

Date de la convocation :

26 MAI 2016

Date d'affichage :

26 MAI 2016

**Absents : BRUGALE Elsa donne pouvoir à LE GURUN Caroline
LE FUR Angèle donne procuration à SOUNY Patrick**

Objet de la délibération :

ARRET DU PROJET N° 2

PLAN LOCAL

D'URBANISME

Secrétaire de séance : LE GURUN Véronique

Madame le Maire rappelle au conseil municipal les conditions dans lesquelles le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme a été étudié, à quelle étape de la procédure il se situe, et présente le projet n° 2 du futur P.L.U.

Vu le Code de l'urbanisme,

Vu le SCOT du Pays d'Auray (Schéma de Cohérence Territoriale) adopté le 14 Février 2014,

Vu le Plan Local de l'Habitat adopté le 25 Mars 2016 par le Conseil Communautaire de AQTA ,

Vu les délibérations du Conseil Municipal des 20 octobre 2010 et 05 septembre 2014 décidant la transformation du P.O.S. en P.L.U. et notamment les modalités de concertation associant pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernés sur les objectifs poursuivis, conformément à l'article L 300-2 du Code de l'Urbanisme,

Vu la présentation du projet n°2 aux personnes publiques associées le 30 Mars 2016,

Considérant le grand nombre de modifications introduites dans le P.L.U. suite à la prise en compte des remarques formulées lors de la consultation des personnes publiques associées ainsi qu'à l'enquête publique,

Acte rendu exécutoire après

Dépôt en Préfecture le

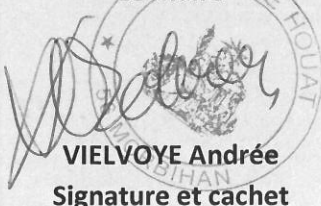
3 JUIN 2016

Et publication ou notification

du

3 JUIN 2016

Le Maire


VIELVOYE Andrée
Signature et cachet

Madame le Maire rappelle les éléments de contexte qui ont conduit à renouveler complètement la procédure et expose le projet N°2 prêt à être arrêté. Il contient :

- Le rapport de présentation
- Le P.A.D.D. (Projet d'aménagement et de développement durable)
- Les O.A.P. (Orientation d'aménagement et programmation)
- Le règlement écrit
- Le règlement graphique
- Le tableau de servitude d'utilité publique
- Les annexes sanitaires
- Le recensement des zones humides et des cours d'eau

Après délibération,

Les membres du Conseil Municipal, 6 voix pour, 3 Abstentions, 2 Contre :

Arrêtent le projet n°2 du Plan Local d'Urbanisme élaboré par la commune tel qu'il est annexé à la présente.

Le projet n°2 du Plan Local d'Urbanisme élaboré sera communiqué pour avis à l'ensemble des personnes publiques associées à la révision aux communes limitrophes et aux établissements publics de coopération intercommunale en ayant fait la demande, à la commission départementale de préservation des espaces agricoles, à l'autorité compétente en matière d'environnement, à l'autorité organisatrice des transports maritimes.

La présente délibération accompagnée du projet n° 2 du P.L.U. est transmise au Préfet.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant 1 mois.

Le dossier de Plan Local d'Urbanisme est tenu à la disposition du Public en Mairie et sur le site officiel de la commune.

Fait et délibéré le 3 Juin 2016

Madame le Maire

VIELVOYE Andrée

